

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 2 JUILLET 2014

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Fabrice FISCHER et José POZUELO, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 25 juin 2014, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. PROJETS ET TRAVAUX
3. URBANISME
4. VIE SCOLAIRE
5. PERSONNEL COMMUNAL
6. AFFAIRES FINANCIERES
7. FESTIVITES DE LA FETE NATIONALE DU 13 JUILLET
8. DIVERS.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal de rajouter « Proposition d'analyse du site Internet de la Société CB Consultants » dans le point 2 « PROJETS ET TRAVAUX ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2014.

- **Différentes réunions, rencontres et manifestations**

05.06.2014

- Réunion de la commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité - Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des Personnes Handicapées à la Préfecture pour la dérogation demandée par Pizza NICO.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Société HA IMMOBLIER a acquis l'immeuble 20, rue des Barons de Fleckenstein (anc. Caisse d'Epargne). Pizza de Nico souhaite s'installer au rez-de-chaussée dans la partie commerciale, mais n'a pas encore le financement et le propriétaire est impatient et souhaiterait revendre cet immeuble. Monsieur MESSEMER est intéressé par l'achat mais souhaiterait transformer l'ensemble en logements, sauf si Pizza de Nico confirme son installation au rez-de-chaussée. Le Maire a pris contact avec Pizza de Nico mais n'a pas pu les joindre et ne connaît donc pas leur position.

Il demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

Pour Céline GEFROY, si on accepte de supprimer la surface commerciale il y aura une différence de traitement dans la rue. C'est une question de principe qui laisse la porte ouverte à tout le reste.

Michèle CECCHINI souhaite qu'on demande à M. MESSEMER de conserver la surface commerciale.

Le Maire rappelle que Monsieur MESSEMER est un gros investisseur en termes de logements.

Le conseil municipal demande au Maire de négocier pour le maintien de la surface commerciale et de revoir ce dossier à la rentrée.

- Installation de la commission consultative de Hohwiller

06.06.2014

- Rencontre avec les représentants de l'association de chasse du Hang, adjudicataire du lot de chasse n° 2 de Soultz-sous-Forêts au sujet de la superficie du lot et de la procédure d'adjudication 2015-2024 vu que le lot fait moins de 200 ha
- Passation de commandement à l'Unité Territoriale de Wissembourg

07.06.2014

- Assemblée générale de l'association « Sur les sentiers du théâtre »

10.06.2014

- Conseil d'école de l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts : information sur la création d'une CLIS. A ce propos Lucienne HAAS a pris rendez-vous avec les responsables transport du Conseil Général du Bas-Rhin pour clarifier le transport des élèves de cette classe

11.06.2014

- Marché trimestriel dans la rue du Frohnacker
- Réunion de la commission communication, démarche participative et événementiel pour la charte graphique et la conception/réalisation du bulletin municipal; validation de la proposition VALBLOR
- Visite de l'ancienne maison forestière pour mise à disposition d'associations : décision de faire un diagnostic sécurité avant mise à disposition

12.06.2014

- Réunion de la commission de pilotage des institutions culturelles pour la programmation de la prochaine saison culturelle à La Saline; l'avant-programme a été transmis aux conseillers municipaux

13.06.2014

- Diagnostic amiante avant démolition du cabanon sur la propriété anciennement Grunewald
- Kermesse de l'école maternelle
- Réunion de la commission fleurissement avec passage du jury pour le choix des candidats à proposer au concours d'Arrondissement
- Soirée artistique du collège de l'Outre-Forêt à La Saline : cette manifestation a eu un énorme succès et il faudra éventuellement prévoir deux représentations à l'avenir
- Réunion du comité local d'animation de ligne Strasbourg – Haguenau – Nord Alsace à la salle des Fêtes de Surbourg

14.06.2014

- Inauguration de l'exposition sur la guerre 14/18 au musée de l'Abri à Hatten

- 24^e courses populaires de Soultz-sous-Forêts et feu de la Saint-Jean : une très grande réussite avec plus de 400 coureurs et un très beau feu de la Saint-Jean. Belle réussite pour la première édition de la nouvelle équipe

15.06.2014

- Fête de la Vague Drachenbronn-Betschdorf (VDB) à la piscine de Betschdorf

16.06.2014

- Remise des prix du concours lecture pour les élèves de 3^e du collège de l'Outre-Forêt

17.06.2014

- Assemblée générale de l'association des œuvres scolaires à Seebach : départ à la retraite de Madame FLICK, enseignante à l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts
- Conseil d'école de l'école maternelle

18.06.2014

- Rencontre avec les responsables de la DDT concernant le Jardin de la Saline – point à l'ordre du jour
- Tirage au sort public des personnes pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2015 – personnes tirées au sort : Daniel MULLER/Hohwiller, Marie Anna SEEBACH-ROEDER/Soultz-sous-Forêts, Christian BRAEUNER/Soultz-sous-Forêts, Denis HAUSBERGER/Hohwiller, Huguette STOHR-LINTZ/Soultz-sous-Forêts, Marie-Paule SUTTER-MERCK/Soultz-sous-Forêts

19.06.2014

- Réunion de la CASIP de Wissembourg pour les dossiers d'urbanisme de Pizza de Nico et du cabinet d'esthétique (ERP)
- Réunion de l'amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts

20.06.2014

- Réunion exceptionnelle du conseil municipal pour la désignation des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

21.06.2014

- Fête de la Musique

24.06.2014

- Réunion sur un projet de plantations d'allées d'arbres, de haies et de vergers en Outre-Forêt organisée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord

25.06.2014

- Rencontre avec M. SCHMIDT, Président de la CEFA
- Réunion du nouveau conseil d'administration de l'Association des Maires du département du Bas-Rhin pour l'élection du président et des membres du bureau
- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt : choix du gestionnaire des accueils périscolaires de la CDC de l'Outre-Forêts pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017, approbation du budget 2014 de l'ALEF, modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), durée d'amortissement par catégorie de matériel, renouvellement de l'engagement en

matière de protection sociale complémentaire, rendu sur la séance constitutive du SMICTOM et divers.

Le Maire informe le conseil municipal que l'exécutif de la communauté de communes de l'Outre-Forêt a également rencontré les responsables Jeunesse et Sports pour le nombre de places agréées dans les périscolaires notamment Betschdorf et Soultz-sous-Forêts. Le périscolaire de Betschdorf a été conçu pour un accueil de 150 enfants et agréé pour 100 enfants, celui de Soultz-sous-Forêts était prévu pour accueillir 85 enfants et seuls 45 enfants (périscolaire seul) ou 56 enfants (en prenant en compte les locaux du RAM) pourront être accueillis – point à l'ordre du jour

26.06.2014

- Assemblée générale du ciné-club de Wissembourg

27.06.2014

- Rencontre avec M. DIETSCH de GrDF
- Fête de fin d'année de l'école élémentaire avec spectacle et exposition des œuvres réalisés par les élèves des écoles maternelle et élémentaire
- Rencontre de concertation avec les acteurs territoriaux de l'économie dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation organisée par la Région Alsace à la Maison de l'Intercommunalité du Pays de Hanau à Bouxwiller

28.06.2014

- Fête de l'école municipale de musique
- Réunion du comité du SYCOPARC pour le renouvellement des instances

28 & 29.06.2014

- Exposition « Parcours des arts » avec vernissage le 28/06/2014 à 17 heures
- Spectacle de danse de l'association « Pointes de Pieds » à la MAC de Bischwiller

29.06.2014

- Fête de la moto organisée par les Free Riders
- Assemblée générale de la Société de Quilles « Boule d'Or »
- Assemblée générale du cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord à la salle des fêtes de Surbourg

30.06.2014

- Réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt

02.07.2014

- Réunion de la commission de sélection des offres

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Pôle scolaire et de la petite enfance

- **Avenant n° 7 au lot 17 – ELECTRICITE**

L'avenant n° 7 au lot 17 – ELECTRICITE émanant de l'entreprise EIE de Haguenau d'un montant de 527,11 € HT concerne la mise en place d'une colonne de distribution électrique pour la salle informatique de l'école élémentaire.

Cet avenant représente une augmentation de 0,23 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants antérieurs, le montant du marché est porté de 225 000 € HT (269 100 € TTC) à 237 361,36 € HT (283 886,29 € TTC), ce qui représente une augmentation globale de 5,49 %.

Cet avenant est à la charge de la commune dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment existant (phase 2 des travaux).

– **Avenant 2 au contrat de maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 2 à son contrat ainsi que le détail des avenants retenus. L'avenant est calculé sur les travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage et sur les aléas. Les trois lots complémentaires décidés par la maîtrise d'ouvrage sont également concernés. Par contre les travaux de la responsabilité de la maîtrise d'œuvre et non justifiés ne sont pas pris en compte dans le calcul.

La base pour l'avenant s'élève à 121 052,14 € HT et le taux de base est de 10,90 %. Vu que les missions APS, APD, PRO ne sont pas concernées, un taux réduit de 5,40749 % (49,61 % de 10,90 %) a été appliqué pour les missions de base et 2,60 % pour les missions complémentaires EXE2+OPC2.

Le forfait de rémunération s'élève donc à 9 693,24 € HT.

L'avenant sera partagé entre la commune et la communauté de communes en fonction des avenants souscrits par chaque collectivité pour la phase 1. Les travaux et avenants de la phase 2 sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à la signer.

2. Complexe sportif

– **Emprunt**

Une demande de financement pour les travaux du complexe sportif a été faite auprès des quatre établissements bancaires et postal implantés sur la commune : Caisse d'Epargne Alsace, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et la Banque Postale. Seule la Caisse d'Epargne propose un emprunt sur 25 ans et les quatre établissements ont fait une offre sur 20 ans.

Le Maire demande au conseil municipal de fixer la durée de l'emprunt (20 ans ou 25 ans) et l'amortissement (échéances constantes ou capital constant).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt sur 20 ans, remboursement trimestriel à échéances constantes.

Le Maire informe l'assemblée que le Crédit Mutuel et la Banque Postale ont fait parvenir les meilleures conditions pour l'emprunt :

1. Crédit Mutuel – taux fixe : 3,20 % et frais de dossier : 1 200 € ; le taux des intérêts en phase de mobilisation étant de 3,20 %
2. La Banque Postale – taux fixe : 3,19 % et frais de dossier 1 800 € ; le taux des intérêts en phase de mobilisation au taux de 1,83 % + taux EONIA.

Il fait part à l'assemblée que la commune souhaiterait également étaler la durée de remboursement de deux emprunts souscrits auprès du Crédit Mutuel. Ces emprunts ont été réalisés sur une durée de 15 ans et il est demandé un rallongement de la durée de remboursement sur 20 ans. Il propose donc de retenir le Crédit Mutuel à condition que cet organisme bancaire accepte ce rééchelonnement. A défaut, l'offre de la Banque Postale sera retenue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire un emprunt de 1 200 000 € auprès du Crédit Mutuel de l'Outre-Forêt d'une durée de 20 ans à échéances trimestrielles au taux de 3,20 % fixe. Toutefois cet organisme devra accepter le rallongement de 5 ans de la durée de remboursement des emprunts souscrits en 2004 et 2006. Ces emprunts ont été souscrits sur 15 ans.

3. Jardin de la Saline

Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement sur ce dossier. Suite à la rencontre avec le directeur de la DDT pour la levée de zone de servitude de projet au regard de l'aléa de risque d'inondation, et à la conclusion d'un compromis qui écarte l'urbanisation dans les secteurs où la hauteur d'eau est quasiment à 1 mètre en cas de crue centennale, la construction de la pharmacie sur le terrain Sturm est à priori possible. Toutefois le pharmacien n'a pas abandonné le projet de construction sur le parking en contrebas de la gare.

Il rappelle l'historique de ce projet qui était l'implantation de la pharmacie à l'avant du supermarché Match. Par la suite la société Match s'est rétractée et le pharmacien s'est résolu, par défaut, à une implantation sur le terrain Sturm. Suite aux nombreuses incertitudes concernant cette construction surtout liées à l'inondabilité du terrain, une solution de repli sur le parking de la Saline avait été proposée, non retenue par le conseil municipal lors de la réunion du 4 juin 2014.

Le maire est également rappelé l'enjeu de l'attractivité du centre-ville, une attractivité qui doit pouvoir s'appuyer sur un élément moteur, une réalisation emblématique. Une pharmacie plus accessible, et offrant une gamme de services très étoffée, peut jouer ce rôle.

Après un large débat au sein de l'assemblée, deux options possibles se sont dégagées :

1. la construction de la pharmacie sur le terrain anciennement Sturm
2. l'implantation sur le parking en contrebas de la gare à condition de revoir le schéma global de l'implantation susceptible de répondre aux problèmes d'accessibilité et de cohabitation avec les activités de La Saline et les activités se déroulant sur la place du Général de Gaulle.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'étudier les possibilités d'implantation de la pharmacie sur le parking en contrebas de la gare avec l'urbaniste paysagiste, et d'avancer parallèlement, sur la levée de la zone de servitude de projet.

4. Information sur l'attribution des travaux du terrain derrière le presbytère catholique

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la décision du conseil municipal d'attribuer les travaux à l'entreprise la moins disante en prenant en compte le délai d'intervention, les deux entreprises, HEIBY & FILS et FENNINGER ont fait parvenir une nouvelle proposition. Les travaux ont été attribués à l'entreprise HEIBY de Sultz-sous-Forêts pour un montant de 17 405,78 € HT. Le devis de l'entreprise FENNINGER s'élevait à 17 499,00 € HT. Les travaux ont démarré.

5. Information sur la charte graphique et la conception impression du bulletin municipal

Le Maire informe le conseil municipal que les membres de la commission communication, démarche participative et évènementiel ont étudié les différentes offres et ont décidé de retenir l'entreprise VALBLOR/Illkirch Graffenstaden pour la charte graphique et la conception/impression du bulletin municipal.

6. Proposition d'analyse du site Internet de la Société CB Consultants

Cette société a étudié les différents sites Internet des communes et des communautés de communes et propose d'effectuer une analyse du site Internet de la Ville de Sultz-sous-Forêts, qui portera :

- sur la stratégie de la collectivité
- sur l'approche menée actuellement avec un audit du site Internet et une évaluation des différents outils mis en œuvre

- sur les projets à venir

et débouchera sur des recommandations de plan d'actions.

Phasage : audit du site – réunion de partage et collecte d'informations complémentaires – élaboration recommandations et plan d'action – réunion de présentation des résultats. Il peut être envisagé un bilan au bout d'un an pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

Le champ des recommandations s'étendra sur :

- les améliorations du site Internet
- des actions en matière de visibilité
- des actions Emarketing
- le développement d'outils (réseaux sociaux...)
- organisation, etc ...

et s'appuiera sur les bonnes pratiques et tendances d'évolution du Web Public en partant

- des objectifs de la collectivité
- des moyens disponibles (humains et financiers) ...

Approche financière :

	Charge (j/homme)	Coût HT
Analyse et audit du site internet	0,5 j	425 €
Réunion de partage et collecte Information sur les actions en cours et les projets (sur site)	0,25 j	212,50 €
Elaboration des recommandations et construction du plan d'action	0,5 j	425 €
Présentation résultats (sur site)	0,25 j	212,50 €
TOTAL	1,5 j	1 275 €
soit		1 530 € TTC

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de faire effectuer une analyse du site Internet de la Ville de Sultz-sous-Forêts par la Société CB Consultants.

7. Autres

- **Eglise protestante de Sultz-sous-Forêts**

La paroisse protestante de Sultz-sous-Forêts a sollicité l'entreprise LAEUFFER/Sultz-sous-Forêts pour l'établissement d'un devis pour l'éclairage du chœur et de l'autel de l'église protestante de Sultz-sous-Forêts. Ces travaux estimés à 4 255,20 € TTC sont à la charge de la commune, propriétaire des locaux.

La paroisse protestante propose de participer à hauteur de 3 546 €.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux d'éclairage du chœur et de l'autel de l'église protestante de Sultz-sous-Forêts par l'entreprise LAEUFFER/Sultz-sous-Forêts pour un montant de 4 255,20 € TTC et accepte la participation de la paroisse protestante d'un montant de 3 546 €. Il vote le crédit sur article 2135 de l'opération « 180 – EGLISE PROTESTANTE », financé par le remboursement du SICTEU.

POINT 3 : URBANISME

1. Admission en non-valeur de taxe d'urbanisme

La direction régionale des Finances Publiques avait transmis une demande d'admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme d'un montant de 1 129 € présentée par le trésorier de Bischwiller et concernant la SCI D.3A de Bischheim. Cette société avait obtenu un permis de construire pour une maison individuelle dans le lotissement Plein Sud à Soultz-sous-Forêts (1 rue du Maire Frédéric Laeuffer) le 7 septembre 2005. Cet immeuble a été vendu fin 2006.

La SCI n'a plus de patrimoine, plus de compte bancaire, les associés n'ont ni employeurs, ni comptes bancaires. L'immeuble a été vendu avant la première échéance de TLE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme concernant la SCI D.3A de Bischheim.

2. Droit de préemption urbain : déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- immeuble cadastré section 23 n° 536/39 lieudit « 4 rue du Wolfsgarten » d'une contenance de 5,70 ares.

3. Eco-quartier : accompagnement par le SDAUH de l'élaboration du cahier des charges

Le SDAUH a fait parvenir une offre pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant :

- l'élaboration du programme de l'opération et de l'enveloppe prévisionnelle nécessaire à son financement, conformément aux exigences du code des marchés publics
- une assistance administrative et technique dans le cadre de la mise en place de l'ensemble des acteurs appelés à contribuer à la réalisation de l'opération ainsi que dans le cadre du suivi de l'exécution de leurs prestations.

La mission confiée au SDAUH complète la démarche de participation citoyenne réalisée par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord avec les futurs habitants de l'éco-quartier, les riverains et toutes les personnes intéressées à ce projet.

Le Maire présente au conseil municipal la proposition pour cet accompagnement qui comprend les prestations suivantes (tranche ferme) :

- Phase 1 : élaboration du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et constitution du dossier de consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre
- Phase 2 et 3 : organisation de la consultation et assistance au choix de la maîtrise d'œuvre et assistance pour le choix des autres prestataires
- Phase 4 : suivi des études et assistance dans les phases de validation

Le montant de la tranche ferme s'élève à 9 576 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier au SDAUH l'accompagnement de l'élaboration du cahier des charges de l'éco-quartier pour un montant de 9 576 € HT.

Cette tranche ferme pourra être complétée ultérieurement avec des tranches conditionnelles pour la réalisation de l'opération.

4. Urbanisation du terrain REMPP – chemin du Sel

Cathy WAGNER, conseillère municipale, quitte la salle et ne participe pas à la discussion.

Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de permis de construire a été déposée pour l'édification d'immeubles collectifs chemin du Sel sur les propriétés REMPP et DOMINIQUE. Ces terrains sont en zone UB dans le PLU mais ne sont pas viabilisés et n'ont pas d'accès vu que la voirie n'est pas réalisée. Il faudrait faire un projet de voirie en prenant en compte l'accès très étroit par la rue de Pechelbronn.

Le conseil municipal est favorable à l'aménagement de cette rue.

POINT 4 : VIE SCOLAIRE

1. Retour sur la consultation des parents pour les temps d'activités périscolaires

155 questionnaires ont été retournés concernant 67 élèves de l'école maternelle et 153 élèves de l'école élémentaire. Il en ressort que 132 élèves de l'école élémentaire et 52 élèves de l'école maternelle sont intéressés par les TAP.

- Classement des activités
 - priorité 1 : la danse, le karaté et le travail sur bois
 - priorité 2 : la musique, la poterie et le travail sur bois
 - priorité 3 : le chant, la photographie et la poterie
 - priorité 4 : la poterie, le travail sur bois, le chant et la photographie (ex aequo).

Les inscriptions pour les TAP ont débuté à la mairie le 1^{er} juillet 2014.

Par ailleurs la rémunération des activités peut se faire selon trois modes possibles : versement d'honoraires, création de postes ou versement de subvention à une association.

Le Maire propose de fixer le coût horaire de ces activités à 20 €, sachant que pour une heure de TAP il peut y avoir des temps de préparation et de rangement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2. Mutualisation de la salle des arts et musique entre écoles, temps d'activités périscolaires, activités périscolaires traditionnelles et activités extrascolaires

Le Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt a fait parvenir un courrier informant le Maire que la fusion des communautés de communes du Hattgau et du Soultzerland a nécessité une réorganisation de l'accueil des quatre structures périscolaires (Aschbach, Betschdorf, Hatten et Soultz-sous-Forêts) afin d'assurer l'équité d'accès à ce service pour toutes les familles du territoire.

La capacité d'accueil du périscolaire de Soultz-sous-Forêts délivrée par la Direction départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin est de 56 enfants pour le temps périscolaire. Cette capacité tient compte de la mobilisation de la salle du RAM pendant ces périodes.

Les enfants âgés de 3 ans révolus à compter de la prochaine rentrée scolaire pourront bénéficier de l'accueil périscolaire ce qui génèrera probablement un besoin de places supplémentaires. Etant donné que la capacité maximale d'accueil est proportionnée aux moyens mobilisés, la mutualisation de la salle des arts et musique permettrait d'augmenter la capacité de la structure.

Le Président sollicite donc la mobilisation de la salle des arts et musique pendant le temps périscolaire (pause méridienne et soir) et le temps extrascolaire (mercredis et vacances).

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette demande et en cas d'accord, préciser les conditions de mise à disposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition de la communauté de communes de l'Outre-Forêt la salle des arts et de la musique du pôle scolaire ainsi que la bibliothèque pour le temps extrascolaire. La directrice de l'école élémentaire sera sollicitée pour discuter de l'organisation de cette cohabitation
- fixe le prix de location à 80 € par mois. Une convention de location sera signée entre la commune de Soultz-sous-Forêts et la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

3. Création d'une régie de recettes pour les TAP

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la contribution des parents aux TAP (temps d'activités périscolaires) des enfants de l'école élémentaire fixée à 5 €/enfant/trimestre.

POINT 5 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Heures supplémentaires de dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 9 heures supplémentaires de dimanche à Sabine MAURER, adjoint administratif territorial 2^{ème} classe, pour sa contribution lors du salon Tout Art à La Saline le dimanche 6 avril 2014

2. Heures supplémentaires de nuit

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 4 heures supplémentaires de nuit à Christian BILLMANN, adjoint technique territorial 1^{ère} classe, pour sa contribution lors de la fête de la musique du 21 juin 2014.

3. Détermination des coefficients d'emploi et de rémunération des ATSEM

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les quatre agents territoriaux spécialisés de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts pour discuter des nouveaux rythmes scolaires. Elles sont disposées à assurer l'accueil du matin, hors samedi, à partir de 7h45 et la garderie les lundis et vendredis de 15 h à 16 heures dans le cadre des TAP. Quelques modalités pratiques restent encore à définir et notamment le lieu d'accueil le matin (proposition d'utilisation du local de l'actuelle halte-garderie), l'accompagnement des élèves au bus, les horaires du bus ...

Ce supplément de travail engendre une modification des coefficients d'emploi et de rémunération des ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les coefficients d'emploi et de rémunération des ATSEM comme suit à compter du 1^{er} septembre 2014 :

Nathalie BEYREUTHER :	Coefficient d'emploi : 29,16/35 ^e porté à 32/35 ^e Coefficient de rémunération : 23,27/35 ^e porté à 26,12/35 ^e
Isabelle QUENEL :	Coefficient d'emploi porté de 26,25/35 ^e à 28,50/35 ^e Coefficient de rémunération porté de 20,95/35 ^e à 23,26/35 ^e
Nathalie SCHNEIDER :	Coefficient d'emploi : 29,16/35 ^e porté à 32/35 ^e Coefficient de rémunération : 23,27/35 ^e porté à 26,12/35 ^e
Pascale STEFFEN :	Coefficient d'emploi porté de 26,25/35 ^e à 28,50/35 ^e Coefficient de rémunération porté de 20,95/35 ^e à 23,26/35 ^e

POINT 6 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Subventions exceptionnelles 13 juillet et kirwe

• 13 Juillet

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 1 600 € au Handball-club de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet.

• Kirwe

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions exceptionnelles suivantes aux associations organisatrices des parties festives lors de la kirwe :

- 750 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts pour le kirwesundaa (dimanche de la kirwe)
- 750 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation du Kirwemondaa (lundi de la kirwe)

Les crédits sont prévus sur article 6748 du budget primitif 2014.

2. Fixation du loyer du logement de l'annexe de la mairie

Le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur Thomas KORNPROBST souhaiterait louer le logement de l'annexe de la mairie à compter du 1^{er} août 2014. Ce logement est un F3 d'une superficie de 53,70 m².

Il rappelle que certaines contraintes sont liées à cette location, et notamment :

- s'occuper du gîte communal (accueil et remise des clés en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, laver le linge)
- entretenir l'espace vert à l'arrière du bâtiment
- sortir des poubelles le dimanche soir.

De plus le rez-de-chaussée du bâtiment est occupé en journée et le soir par diverses associations.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité :

- fixe le loyer du logement F3 de l'annexe de la mairie (superficie de 53,70 m²) à 200 €/mois à compter du 1^{er} août 2014. Le loyer sera indexé sur l'indice de révision des loyers, révisé au 1^{er} janvier de l'année
- fixe l'avance sur charges à 50 € par mois (chauffage, eau, assainissement et parties communes). Le décompte des charges sera établi une fois par an.

3. Fixation du tarif de location des salles de la maison des associations pour l'église évangélique

L'église évangélique occupe régulièrement les locaux de la maison des associations. Les tarifs de location 2013 et 2014 n'ont pas encore été définis. Le loyer pour 2011 et 2012 s'élevait à 1 100 € par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de location pour l'occupation de la maison des associations par l'église évangélique à 1 100 € par an, pour 2013 et 2014.

4. Suppression de la régie de recettes pour la gestion du parking vélos sécurisé de la gare

Le Maire informe l'assemblée que, par délibération du 7 novembre 2012, une régie de recettes pour la gestion du parking vélos sécurisé de la gare avait été créée. La Région Alsace et la SNCF ayant changé le système d'accès aux abris vélos, cette régie n'a plus lieu d'être car les badges sont remplacés par la carte ALSEO. Il propose donc au conseil municipal de supprimer cette régie de recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression de la régie de recettes pour la gestion du parking vélos sécurisé de la gare.

POINT 7 : FESTIVITES DE LA FETE NATIONALE DU 13 JUILLET

1. Déroulement

- **18 heures** : remise des distinctions aux sportifs et personnes méritantes puis réception marquant le début des festivités de la Fête Nationale
- **20 heures** : cérémonie officielle sur le parvis de La Saline avec allocution du maire, puis défilé vers le parc du Bruehl
- **A partir de 20 heures 30** : lancement des festivités au parc public du Bruehl
 - Distribution de bons pour petits pains et saucisses aux enfants
 - Lancement des festivités par le Maire et interprétation de la Marseillaise
 - Retransmission en direct de la finale de la coupe du monde de football sur écran géant
 - Distribution de ballons lumineux aux enfants
 - Retraite aux flambeaux pour jeunes et moins jeunes avec animations par l'association pointes de Pieds, adaptées en fonction des résultats de la coupe du monde de football
- **A la tombée de la nuit** : feu d'artifice

La soirée se prolongera par le bal populaire organisé par le Handball-club de Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen.

POINT 8 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

Le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin a conféré le titre de Maire délégué honoraire de la commune de Hohwiller à Ernest ROTT par arrêté du 13 juin 2014. Il sera honoré pour cette distinction lors des festivités du 13 juillet 2014.

2. Motion de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les conseillers municipaux ont été destinataires de la proposition de motion de l'AMF relative à la baisse des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Soultz-sous-Forêts rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Soultz-sous-Forêts estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Soultz-sous-Forêts soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), adopte la motion de soutien aux demandes portées par l'AMF.

3. Donation d'un vitrail coulé dans le béton

Monsieur VOSSLMANN a fait parvenir un courrier informant qu'il avait réalisé avec Monsieur WIRTH, professeur au collège, un vitrail coulé dans le béton représentant la cathédrale de Strasbourg. La taille de ce vitrail est de 0,40 m de large et 1 m de haut. Il souhaiterait l'offrir à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette donation. Ce vitrail trouvera toute sa place dans la salle voûtée du pôle des services.

4. Prochaines réunions et manifestations

- Manifestations

- Dimanche 13 juillet 2014 : festivités de la fête nationale
- Dimanche 17 août 2014 : 30^e Grand Prix cycliste de Soultz-sous-Forêts organisé par le VCNA
- Du vendredi 22 au lundi 25 août 2014 : kirwe
- Dimanche 7 septembre 2014 : vide-greniers et marché du terroir au Bruehl

- Réunion du conseil municipal

- mercredi 3 septembre 2014 à 20h15